

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

CONTRADICTIONS

Je viens de lire un bien curieux article dans une publication catholique. Cette publication est, de tout le département, celle qui a le plus d'autorité pour s'adresser aux catholiques et qui, seule, a vraiment qualité pour parler en leur nom. Il ne s'agit de rien moins que de la *Semaine Religieuse d'Aire et de Dax*.

L'article en question qu'elle insère en tête de son numéro du 2 février et auquel elle donne son entière adhésion est un discours prononcé à Bordeaux par M. de Lamarzelle, sénateur royaliste et cléricol du Morbihan. Il a trait, vous le devinez, à la loi de Séparation et à l'attitude que les catholiques doivent observer à son égard.

M. de Lamarzelle, après avoir dit que les catholiques ont pour devoir d'attendre la décision du Pape et de l'attendre avec patience, sans se prononcer eux-mêmes en faveur soit de la soumission à la loi, soit de la résistance, s'efforce de démontrer qu'en somme, les catholiques n'ont pas tant à gémir que cela.

Et vous allez voir que les arguments développés par le sénateur royaliste, parlant devant un auditoire de catholiques et hautement approuvé par un journal éminemment catholique, viennent confirmer pleinement ce que nous avons bien souvent dit, à savoir que la loi de Séparation est non pas une loi de persécution mais de liberté.

J'ai défendu le Concordat, dit M. de Lamarzelle, je crois que le régime concordataire est le meilleur; mais, à une condition, c'est que le Concordat ne soit pas une arme remise entre les mains de ceux qui sont au pouvoir, dont le but est uniquement de détruire le catholicisme.

En résumé, M. de Lamarzelle voudrait bien d'un Concordat pourvu que celui-ci donnât à l'Eglise tous les droits, à l'Etat toutes les charges, pourvu qu'il assurât la prédominance de l'Eglise sur l'Etat. Mais à notre époque ces conceptions moyennâgeuses ne sont plus réalisables. M. de Lamarzelle sait bien qu'un pacte de cette nature soulèverait l'immense majorité du pays. Aussi renonce-t-il sans trop de regrets au régime concordataire, estimant que l'Eglise doit trouver plus d'avantages dans le système de l'indépendance.

Il n'affirme pas trop hautement sa préférence. C'est qu'il veut encore ménager les préjugés de certains de ses coreligionnaires qui ont vécu dans cette idée moutonnière d'une Eglise liée à l'Etat, s'appuyant sur lui, subventionnée par lui et participant avec lui à la vie officielle du pays. Ceux-là, dérangés dans leurs habitudes et à qui la liberté fait peur, voient dans la Séparation une diminution pour l'Eglise. M. de Lamarzelle n'ose pas les heurter de front. Sans quoi, il ne prendrait pas tant de ménagements pour dire qu'à son gré, l'Eglise doit accepter joyeusement le nouveau régime. Mais cette pensée se dévina à travers ses précautions oratoires.

« A partir de ce moment, dit M. de Lamarzelle, nous allons avoir un clergé libre; oui, libre, même si on arrive à le persécuter, si on arrive à l'emprisonner; en prison, ce clergé aura la plus belle, la plus digne, de toutes les libertés; la liberté de l'autel, celle qu'avaient les chefs des premiers chrétiens qui sont allés mourir dans les catacombes, celles qu'avaient les premiers chrétiens lorsqu'ils allaient mourir dans le cirque. Cette liberté-là, la liberté de l'âme, nous aurons un clergé qui la possédera et nous pourrions avec confiance aller à la lutte. »

Puis complétant sa pensée par un exemple, M. de Lamarzelle raconte comment les catholiques Irlandais accueillirent une proposition de Concordat qui leur fut faite par l'Angleterre. Le gouvernement britannique fit parvenir à O'Connell, l'agitateur catholique Irlandais, un projet d'après lequel les évêques seraient nommés

conjointement par le gouvernement anglais et par le Pape. En échange les ministres du culte recevraient un traitement. Cela ressemble beaucoup, n'est-ce pas, à ce qui se passait en France avant la Séparation. Vous allez voir de quelle façon la proposition fut accueillie. Voici comment le fait est raconté par M. de Lamarzelle:

« Alors O'Connell réunit un immense meeting. Il prit le parchemin (contenant le projet de Concordat) qui lui était parvenu de Rome; il montra ce parchemin au peuple et lui dit: Que voulez-vous, peuple qui m'écoutez, voulez-vous ne plus payer vos prêtres, vous qui êtes pauvre, mais que vos prêtres soient choisis par un gouvernement protestant? Si vous le voulez, dites-le; si vous voulez lutter, pauvres et avoir un clergé qui n'émane que des chefs de l'Eglise, dites-le. Le peuple alors se leva et s'écria: Déchirez le parchemin. Le parchemin vint voler en éclats au milieu de l'assemblée des catholiques Irlandais, qui voulaient rester avec leur clergé pauvre, mais avec leur clergé libre. »

Voilà, conclut M. de Lamarzelle, le bel exemple que nous donne ce pays.

En demandant la dénonciation du Concordat, les républicains ont fait aux catholiques français — qui sont très riches — la même proposition que fit O'Connell aux pauvres diables de catholiques Irlandais. Et tandis que ceux-ci acclamaient leur chef, les cléricaux nous traitent de bandits et de voleurs. Cela s'explique par la différence dans la sincérité des convictions. Les Irlandais ne pensaient qu'à la religion; les Français ne pensent qu'à la politique.

Mais ce qu'il faut surtout retenir de ce discours de M. de Lamarzelle, c'est cette affirmation répétée que le clergé catholique va jouir, enfin, de la liberté. C'est là ce que nous avons toujours dit; que la Séparation rendrait à chacun son indépendance. Le sénateur qui a le plus violemment combattu cette loi est obligé de le reconnaître. Et nous demandons comment on peut prétendre que la Séparation est oppressive, persécutrice et tyrannique, alors qu'en même temps, on proclame qu'elle donne à l'Eglise sa liberté?

Est-ce un nouveau mystère auquel il faut croire sans le comprendre. Il a tout ce qu'il faut pour cela car il est parfaitement absurde.

— Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 13 février 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER
La Chambre a continué l'examen du projet relatif aux retraites ouvrières.

M. Lemire demande la suppression de l'article 34. M. Codet combat l'amendement qui est repoussé.

Séance de l'après-midi

M. Spronck présente un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à vérifier avec plus de soin que par le passé les antécédents des candidats à la Légion d'honneur, avant de publier leurs noms; M. Spronck cite le cas d'un industriel, mais M. Trouillot répond que tout ce qui est allégué est faux.

M. de Dion confirme la réputation de M. Trouillot et dit que le magistrat qui a rendu un jugement contre le citoyen mis en cause par M. Spronck a commis une faute.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Sur le chapitre 67 du budget de l'instruction publique, une augmentation de 20 000 francs est votée pour assurer la réforme concernant les maîtres répétiteurs.

MM. Lucien Cornet et Lamendin font adopter, par 374 voix contre 147, et malgré l'avis de la commission et du gouvernement, un amendement portant remise des frais d'externat à tous les enfants des familles nombreuses et nécessiteuses.

Le chapitre 87 (enseignement primaire) donne lieu à des observations de la part de MM. Lacombe, Jumel, Ferdinand Buisson, qui se plaignent que le nécessaire ne soit pas fait pour les constructions scolaires et les créations d'emplois.

Le ministre répond que, si cela est nécessaire, il n'hésitera pas à demander des crédits supplémentaires au Parlement.

M. Thierry-Casté développe un projet de résolution invitant le gouvernement à organiser plus largement, dans les écoles primaires supérieures, l'enseignement professionnel et surtout agricole.

Le projet, appuyé par MM. Plissonnier et de l'Estourbillon, est accepté par le ministre et adopté.

Les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont ensuite adoptés.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières; on en est à l'article 34.

La 2^e partie de cet article est votée; et après discussion l'ensemble de l'article 34 est adopté.

Séance de l'après-midi

M. Julien Goujon adresse une question au sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts sur la non exécution de la loi concernant la protection du travail pour le personnel des théâtres.

Il cite l'exemple récent d'une fillette exhibée dans une cage de fauves et qui a été cruellement déchirée, sous le coup de la rage.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat, répond qu'il est chargé seulement de veiller à l'application des lois en ce qui concerne les théâtres; mais que M. le ministre du commerce prendra les mesures nécessaires pour donner satisfaction à M. Goujon et pour interdire l'emploi des enfants dans les ménageries.

La Chambre aborde le budget des beaux-arts.

M. Millevoix, interrompt sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour assurer le fonctionnement des théâtres populaires à Paris, avec représentation en province.

M. Paul Meunier, exprime des réserves sur le principe de la loterie pour obtenir les ressources nécessaires pour permettre le fonctionnement.

M. Levraud, critique la gestion des divers directeurs de théâtre; il demande la révision du cahier des charges des théâtres.

M. Jumel, fait l'éloge du directeur et du personnel de l'Opéra-Comique.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 13 février 1906

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Le Provost de Launay dépose une demande d'interpellation sur les fraudes électorales.

Puis le président donne lecture de la lettre de démission de M. Fallières:

« Monsieur le président, « Pour permettre au Sénat, s'il le juge convenable, de faire concorder à quelques jours près l'élection de mon successeur avec mon entrée à l'Elysée, j'ai l'honneur de remettre, dès à présent, entre vos mains, ma double démission de président de la haute assemblée et de sénateur de Lot-et-Garonne. « J'ai appartenu au Sénat pendant près de seize années. Je n'oublierai jamais les témoignages de sympathies et de confiance qui m'ont été tant de fois prodigués. « En me séparant d'eux, non sans regrets, j'offre à tous mes collègues l'expression émue de ma profonde reconnaissance. « Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. « A. FALLIÈRES. »

Le président ajoute:

En donnant acte à M. le président Fallières de sa démission, vous me permettez, en votre nom, de lui adresser l'expression de nos respects et de nos hommages. Son élévation à la Présidence de la République a produit, dans le pays, un effet de quiétude qui est un heureux présage de l'avenir de calme, de sécurité, de paix et de prospérité dont nous souhaitons tous, si ardemment, la continuation et la durée.

J'ai confiance que nos espoirs ne seront pas trompés; tout au moins nous avons la certitude que M. le président Fallières consacra à cette tâche tous ses efforts; car ceux qui le connaissent savent qu'il entrera bientôt au Palais de l'Elysée, portant dans la tête et dans le cœur, la devise même de Gambetta: « Tout pour la France et par la République ». (Vifs applaudissements.)

Le Sénat fixe à vendredi l'élection du nouveau président.

Après avoir entendu MM. Paul Strauss, rapporteur, Fessart, Boulanger, le Sénat adopte, en première lecture, le projet relatif aux habitations à bon marché. Il s'ajourne à vendredi.

Et la séance est levée.

La révolution en Russie

Election à la Douma

Suivant une information officielle, sur les 1,028 listes électorales qui doivent être établies officiellement dans les cinquante gouvernements de la Russie d'Europe, trois semaines avant les élections à la Douma d'empire, il y en aura le 28 février 374 portées à la connaissance de la population.

Dans sa séance d'hier, le conseil des ministres a fixé les peines qui frapperont la propagation intentionnée par la presse de fausses nouvelles concernant le gouvernement, les fonctionnaires et les troupes; ces peines seront un emprisonnement de deux à huit mois ou une amende pouvant s'élever jusqu'à 300 roubles. Au cas où les fausses nouvelles auront jeté l'agitation dans des détachements de troupes, la peine sera portée à seize mois de prison.

La juridiction chargée de se prononcer sur ces cas sera celle des juges de paix ou, dans chaque arrondissement des membres des tribunaux de district.

Les Arrestations

Les *Novosti* signalent de nombreuses perquisitions et arrestations opérées à Varsovie, principalement dans les quartiers juifs. Mille quatre cent cinquante arrestations politiques ont eu lieu vendredi à Varsovie.

Les télégrammes de provinces continuent à enregistrer des arrestations politiques en très grand nombre. Dans toute la Russie, des fonctionnaires d'Etat sont renvoyés en masse pour raisons politiques; on déporte dans les provinces lointaines quantité de détenus politiques.

La police s'oppose partout aux réunions des assemblées électorales des partis libéraux; les journaux libéraux sont confisqués et supprimés dans un grand nombre de localités; les prisons sont encombrées, les détenus affaiblement nourris, crampés dans des locaux exigus et répugnants de saleté, subissent une dépression morale et un dépérissement physique qui favorisent les maladies. L'inspecteur des prisons de Kharkof, ayant visité les chambres des détenus, a jugé nécessaires des mesures sanitaires et médicales urgentes.

Justice sommaire

Le général Kaubars publie un ordre du jour par lequel il fait savoir que toute personne qui tentera ou exécutera un attentat contre les autorités, au moyen de matières explosives, de bombes, d'armes à feu, ou par tout autre moyen, et toute personne qui achètera des objets pouvant servir à un attentat, les fabriquer, les gardera chez elle ou les vendra, sera frappée, désormais de la peine de mort par voie administrative

sans instruction et sans procédure judiciaire.

Cette mesure s'applique aux gouvernements de Kherson (y compris Odessa), de Bessarabie, de Ekaterinoslavet de Tauride (y compris Sébastopol).

Les douches!

On a bien raison de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et il vient d'en être donné une nouvelle preuve.

Vous savez tous comment la police parisienne a résolu de calmer l'ardeur belliqueuse des héros défenseurs des autels. On les douche, et quand quelques jets bien dirigés les ont suffisamment aspergés, l'opération de l'inventaire contre laquelle ils entendaient protester jusqu'à la mort, devient des plus simples.

Mais je le répète, le procédé n'est pas nouveau, puisqu'il remonte à 1831.

A cette époque, les bonapartistes mécontents de la proclamation de la Monarchie, s'assemblaient tous les soirs sur la place Vendôme autour de la colonne et tâchaient de soulever le peuple en faveur de leur cause ou en faveur de la République.

Louis-Philippe qui tenait à son trône voulait les rallier et n'étant pas sûr de la force qu'il aurait pu peut-être employer contre eux, ne voulait pas recourir aux moyens violents.

C'est alors que le maréchal Lobau eut une idée ingénieuse. D'accord avec M. Delessert, qui était alors préfet de police, il fit venir les pompiers, et, après les sommations légales, annoncées par un tambour, il commanda le feu.

Ce fut, en réalité, l'extinction des feux. Des jets puissants inondèrent les manifestants et la place. Ceux qui voulaient crier recevaient un jet d'eau sur la figure. Les poings tendus faisaient panache d'eau, et les chapeaux voguaient autour de la colonne. Les manifestants qui résistaient étaient renversés par une lance, et, bientôt la place Vendôme ne fut plus qu'un vaste marécage où pataugaient les émeutiers, où les derniers combattants se relevaient avec peine, secouant leurs vêtements trempés, et s'en allaient, au milieu des rires de la foule, massée près des boulevards. La révolte était noyée.

Il y eut des rhumes; ce furent les seules blessures qu'on déplora.

M. Lépine, le continuateur de M. Leclercq et du Préfet Delessert fut jusqu'à présent moins heureux. Les douches de St-Pierre du Gros-Cailou récoltèrent bien quelques rhumes et bronchites mais ne furent pas calmées pour cela et dès le lendemain à Versailles ils endommagèrent gravement un préfet que le hasard — sous la forme d'un lustre, arrachant le projectile lancé vers lui — arracha seul à la mort; le surlendemain à l'Eglise de la Madeleine le revolver entraînait en jeu, cinq balles étaient tirées au hasard par les défenseurs d'un Dieu de paix et de miséricorde auquel on a toujours attribué ces paroles: « Tu ne tueras pas! »

Cela ne prouve pas l'inefficacité du système Lobau. Delessert, Lépine, mais permettez-moi de supposer que la douche administrée l'avant-veille n'avait pas été suffisante puisque tous les soldats du Christ n'en avaient pas profité.

Que M. Lépine n'économise pas l'eau, Pompez, Monsieur le Préfet, pompez! En y allant carrément vous rendrez service à tout le monde; d'abord vous rétablirez le calme, puis parmi les gens qui se barricadent ainsi dans les églises, il n'y a pas que de nobles dames parfumées, il n'y a pas non plus que des gentlemen, et à leur côté on a vu de pauvres diables auxquels une douche même inattendue ne peut que rendre service et qui ont quelque point de ressemblance avec un anglais recueilli à Londres à l'hôpital Leicester, dont je vais vous conter l'histoire.

Cet homme nommé Sandy Sands, perdit sa femme qu'il adorait, en 1888. Il fit alors vœu de ne plus coucher dans un lit, ni de se débarrasser pendant une période de vingt ans.

Un accident l'a empêché d'aller jusqu'au terme qu'il s'était proposé. Un chien l'a mordu il y a quelques temps et la plaie est devenue tellement purulente que le malade a dû être transporté à l'hôpital. On lui a donné le premier jour de son entrée, cinq bains, mais la crasse accumulée pendant 18 ans, résista toujours. Il est question de lui administrer des douches spéciales... ou de réclamer, au nom de l'entente cordiale, l'intervention de M. Lépine.

Inventaire d'Antan

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement français se permet de faire l'inventaire des richesses renfermées dans les églises. On y procéda déjà en 1793. Mais il y a cent ans nos pères y procédaient avec apparemment plus d'énergie, car les comptes rendus officiels ne parlent ni de résistance ni de bagarres. On en peut juger par cet extrait du registre de délibérations municipales d'une commune de l'Aude:

Aujourd'hui, 2 ventôse an II de la République, une et indivisible, vers une heure du matin, Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Fitou, certifions nous être transportés à l'Eglise de ladite commune à l'effet de procéder à un inventaire écrit et régulier des effets existants dans la dite église et nous avons trouvé:

1^o Argenterie. — Deux calices, deux patènes, un ciboire, un ostensorio, une petite boîte, une croix en vermeil. Toutes ces pièces ci-contre énoncées, tirées de leur charge, ont pesé ensemble treize livres quatorze onces et trouvée encore plaquettes pesant dix onces; le tout pesant quatorze livres.

2^o Laiton. — Six gros chandeliers, quatre petits, trois croix et trois lampes;

3^o Cuivre. — Un plat, une cuvette et son couvercle servant aux fonts baptismaux, une cloche, pesant le tout ensemble cent une livres.

Fait à Fitou, par Nous signés.

Journaux français en Allemagne

C'est chose à peine croyable, mais il existe en Allemagne un nombre considérable de journaux écrits en français. On en compte 814 exactement dans toute l'étendue de l'Empire, contre 7 000 et quelques journaux Allemands. C'est le chiffre que fournit une statistique publiée par le bureau de la presse à Berlin. D'ailleurs, les journaux de langues étrangères sont nombreux en Allemagne. Outre les 814 feuilles françaises, il y a 930 journaux anglais, 243 danois et 180 hollandais.

« Les journaux français et anglais tenaient ainsi la corde; encore un effet de l'entente cordiale! » ne manquera sans doute pas de penser le kaiser.

Le Revers de la Médaille

Le paradoxe de Jean-Jacques Rousseau sur les méfaits de la civilisation vient d'être rajouté d'une façon ingénieuse autant qu'imprévue par une intéressante étude que le *Pearson's Magazine* consacre aux progrès de « l'insanité » en Angleterre depuis 60 ans. Pour soutenir sa thèse, notre confrère emploie l'éloquence non pas des mots, mais des chiffres.

Il expose que si la population de l'Angleterre et du Pays de Galles a doublé pendant cette période, le nombre des fous a quintuplé. Actuellement on compte dans ce pays un fou sur 285 habitants.

Les diagrammes qui illustrent l'article sont édifiants. On y voit que la

folie est surtout commune entre 35 et 50 ans. Passé 65 ans, un homme est à peu près assuré de rester sain d'esprit.

Détail curieux, parmi les femmes ce sont celles qui vivent sans rien faire qui ont le plus de chances de devenir folles; chez les hommes, ce sont les ouvriers, en raison de leurs habitudes d'intempérance. Les tailleurs et les cochers sont deux corps de métiers qui fournissent le moins de pensionnaires aux asiles, et les cuisinières sont moins exposées que les femmes de chambre.

Bref, le jour est proche où les fous seront obligés d'enfermer les gens devenus insupportables et même dangereux par leur exceptionnelle sagesse.

Réforme Dramatique

On mande de Vienne au *Morning Leader* une nouvelle qui produira dans le monde des théâtres, monde si émotif, une profonde sensation.

Un M. Zimmermann vient d'inventer un ingénieux appareil qui rendra superflue la claqué, en remplissant son office mécaniquement et automatiquement. L'inventeur affirme que deux sacs de cuir gonflés d'air et frappés l'un contre l'autre imitent, à s'y méprendre, le bruit des applaudissements. Il a disposé, dans un théâtre, des couples de ces sacs derrière les ornements d'architecture et reliés par des fils électriques aux coulissons d'où le régisseur, en pressant un bouton, peut déclencher des tonnerres d'applaudissements.

M. Zimmermann prétend que son système fonctionne déjà dans plusieurs théâtres de Berlin et même de Paris; nous croyons qu'il se vante en ce qui concerne cette dernière ville; les succès, jusqu'à présent, y sont faits à la main.

La découverte de M. Zimmermann n'en est pas moins appelée à un bel avenir. Si elle ruine une institution des plus anciennes, qui datait des romains, dont elle a gardé le nom, elle aura pour elle, à défaut de cette confrérie, les directeurs, le public et les artistes.

Les imprésarios trouveront une économie notable à remplacer les claquéurs manuels par des autres de baudruche, qui ne demandent point de cachets, n'englobent pas l'orchestre ni même le parterre et, vraisemblablement, demeurent sourds aux intrigues et à la séduction. Le spectateur payant verra avec plaisir disparaître les chevaliers du lustre qui fusillaient à bout portant ses oreilles du bruit de leurs battoirs.

Enfin les acteurs trouveront aussi leur compte dans des applaudissements réglés avec un art précis. Pour compléter la réforme, il faudrait que chaque artiste pût commander lui-même la manœuvre; il suffirait, pour cela, de placer sur la scène le bouton électrique; l'intéressé le presserait, en passant, d'un pied furtif et judicieux. Un phonographe ajouterait aux applaudissements les bravos et les acclamations. Ainsi les comédiens organisant eux-mêmes la victoire, nous donneraient l'illusion qu'ils ont tous du génie.

INFORMATIONS

La transmission des pouvoirs

Le Conseil des ministres a arrêté mardi matin le cérémonial de la transmission des pouvoirs; la cérémonie aura lieu le 18 février, à 4 heures, à l'Élysée.

M. Rouvier, président du Conseil, se rendra au palais du Sénat avec les voitures de l'Élysée et une escorte et conduira M. Fallières à l'Élysée. Les autres ministres entoureront le président de la République sortant. Des discours seront échangés, puis les membres du gouvernement se rendront au domicile de M. Loubet, rue Dante, et recevront le président sortant qui, précédé d'une escorte, rentrera chez lui accompagné de M. Rouvier.

Les prochaines promotions militaires

La *France Militaire* dit que le ministre de la guerre était disposé à faire signer une promotion d'adieu par le président Loubet avant le 17 février. Il avait même invité ses directions à envisager cette éventualité en arrêtant leurs vacances au 15 février, mais, pour plusieurs motifs, le ministre ne pourra donner suite à son projet. Il a dû déferer d'abord à un scrupule délicat du président Loubet, qui désire ne signer que les décrets dont la publication est indispensable avant son départ. Ensuite, la très petite quantité de vacances à combler depuis le décret du 26 décembre dernier aurait fourni une promotion trop peu importante.

La *France Militaire* assure, d'autre part, que le nouveau président de la République, M. Fallières, serait décidé, dès son installation à l'Élysée, à signer la promotion anticipée, comme

L'élection du président du Sénat

Les trois groupes républicains du Sénat se sont réunis pour arrêter leurs dispositions en vue de l'élection à la présidence du Sénat qui aura lieu vendredi.

L'Union républicaine, réunie sous la présidence de M. Antonin Dubost, a décidé de s'associer à la proposition d'une réunion plénière des membres républicains du Sénat, mais à la condition que tous les groupes de gauche, sans exception, donneront leur adhésion à cette réunion et participeront à sa convocation par leurs représentants.

La gauche républicaine, sous la présidence de M. Charles Prevet, a décidé à l'unanimité moins une voix, d'adhérer à la réunion plénière.

La gauche démocratique, réunie sous la présidence de M. Léon Bourgeois, a décidé d'adhérer au principe de la réunion plénière. Le groupe ne présentera pas de candidat spécial; il a été spécifié que la réunion plénière devra désigner un candidat républicain à la majorité absolue si plusieurs tours de scrutin sont nécessaires et si, après le troisième tour, aucun candidat n'a la majorité absolue le groupe réservera sa liberté d'action.

Le groupe de la gauche radicale socialiste, sur l'initiative de M. Clémenceau, s'est réuni, également, pour se constituer définitivement. M. Clémenceau a précisé la politique qui serait suivie par le nouveau groupe qui reste ouvert à tous les membres républicains du Sénat.

Le Secret du Vote

Un certain nombre de députés-maires se sont réunis mardi, sur l'initiative de MM. de Saint-Pol, Bepmale, Devins, etc., pour examiner la loi sur le secret du vote, qui revient du Sénat. M. Dubuisson présidait la séance. De nombreuses objections ont été faites contre l'institution de la cabine de vote. Finalement, la réunion s'est prononcée à l'unanimité moins quelques voix, parmi lesquelles celles de MM. Lamendin et de Benoist, contre cette mesure.

La réunion a accepté l'obligation de l'enveloppe pour le bulletin de vote, mais il y a eu divergence sur le point de savoir où et quand l'enveloppe sera remise à l'électeur, à domicile avec la carte électorale, ou au bureau de vote.

Elle a, également en grande majorité, été d'avis que la possession de la carte électorale ne devait pas être obligatoire pour pouvoir voter, et que l'électeur pourrait toujours faire établir son identité par un autre moyen.

De même, la réunion a adopté à l'unanimité moins sept voix, la proposition de reporter l'application de la loi au premier janvier 1907, de façon qu'elle ne soit pas en vigueur cette année au moment des élections législatives.

Enfin, la proposition d'admettre un représentant de chaque candidat, désigné par celui-ci, dans chacun des bureaux de vote a été repoussée à une forte majorité.

Ajoutons que la discussion a été assez mouvementée et donnait lieu encore après sa fin à des colloques animés dans les couloirs.

A Algésiras

Malgré les assertions de la presse allemande que la conférence est à la veille d'une rupture, et malgré les rumeurs mises en circulation à Algésiras même, le désir d'aboutir à une solution honorable reste aussi intense parmi les délégués qu'il était la semaine dernière.

Le pessimisme qui s'était emparé de certains délégués semble faire place à un sentiment plus conforme à la situation qui n'est pas sans espoir. Evidemment, les polémiques de presse ne contribuent pas à faciliter la solution. On ne manque pas de le répéter à Algésiras. Ce qui est certain, c'est que les travaux de la conférence ne se sont pas arrêtés un instant, et les efforts des délégués des grandes puissances désintéressées portent toujours sur la nécessité de partir d'Algésiras non seulement après avoir terminé la question des réformes marocaines, mais surtout après avoir rétabli la confiance et l'harmonie entre deux puissances en désaccord, parce qu'ils ne veulent pas que des malentendus subsistent et pèsent sur la politique générale des nations. Ces délégués n'ont nullement abandonné l'espoir de réussir; ils déclarent même qu'ils sont venus à la conférence uniquement dans ce but.

Les délégués allemands, d'autre part, affirment que la conférence doit aboutir et aboutira à une solution, sinon complète, du moins provisoire et honorable pour tous. Si même des difficultés sérieuses sont rencontrées, tout s'arrangera au dernier moment.

Révolte à l'École de Châlons

Tous les élèves de l'École des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, au nombre de 300, se sont révoltés. Enfermés dans un dortoir, ils ont lancé des objets de ferraille par la fenêtre. M. Hupel, préfet, demanda à

parlementer. Ils refusèrent. La troupe ayant été requise, on a enfoncé les portes, tandis que les élèves chantaient l'*Internationale*. On a pu se rendre maître des mutins, qui ont été accompagnés militairement à la gare.

L'École est licenciée, et des mesures disciplinaires vont être prises.

Le motif de la révolte est l'abaissement des points de conduite à la suite d'une manifestation dans la rue.

Petites Nouvelles

M. Dubief, ministre de l'intérieur, vient d'autoriser une loterie de 4 millions de francs dont le bénéfice servira à l'établissement et au fonctionnement d'un orphelinat et d'un sanatorium affectés aux employés des chemins de fer.

À l'occasion de l'installation de la statue d'Alfred de Musset place du Théâtre-Français, un nouveau saule a été planté lundi sur la tombe du poète, au cimetière du Père Lachaise.

Une grève générale de 20.000 tullistes de Lyon a été décidée, les patrons ayant refusé de discuter le tarif présenté par les ouvriers.

Le rédacteur du « Journal populaire » de Leipzig a été condamné à 21 mois de prison pour avoir approuvé la révolution russe.

On annonce que la situation dans le nord du Cameroun allemand est des plus troublées. Les noirs menacent de s'y révolter.

M. Déroulède qui était comme on le sait candidat dans la 2^e circonscription d'Angoulême, annonce par une lettre qu'il adresse au *Temps*, qu'il renonce à se présenter en raison de la candidature de M. Lasies dans une circonscription voisine de la sienne.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Clémenceau dans la *Dépêche*

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne prétend nous placer dans cette alternative également redoutable dans l'un et l'autre cas : Ou nous lui permettrons d'installer ses agents militaires au Maroc, sous une forme quelconque, pour y prendre contre nous une véritable position stratégique (visant à la fois et la conquête du pays et les moyens de fonder une insurrection algérienne en cas de guerre sur les Vosges) ou bien, le *statu quo* se trouvant maintenu par l'échec de la conférence, M. de Tattenbach recommencera sa politique de conquêtes économiques à outrance (privileges et concessions de toute nature) d'où tous les conflits, à tout moment, pourront sortir. Prenons acte du fait qu'il ne dépend pas de nous de changer et soyons prêts, en conséquence, à tout événement.

De M. Poisson dans la *France du Sud-Ouest*

Que sera la société de demain ? La question est plutôt indiscrète et nul ne peut se flatter d'y répondre. Elle sera ce que la feront des hommes de mentalité très différente et des événements imprévus. En tout cas, on peut presque prédire à coup sûr qu'elle a fort peu de chances de ressembler aux constructions *a priori* des théoriciens et des prophètes. Non point que je nie l'action nécessaire et bienfaisante des idées. Il n'est pas mauvais, il est même excellent que des militants travaillent, même sous l'inspiration d'un idéal trop précis et trop absolu, à modifier un ordre de choses où la souffrance imméritée et injuste n'est que trop souvent la récompense du travailleur. Que la réalité de demain ne soit pas exactement celle qu'ils avaient prévue, ce fut l'aventure commune de tous ceux qui ont essayé de modifier le monde, des réformateurs religieux comme des réformateurs politiques ou des réformateurs sociaux; il suffit qu'elle soit autre que la réalité d'aujourd'hui, et meilleure. Mais il n'est pas indispensable pour travailler à ce résultat d'adhérer formellement à un dogme intangible. Bien plus, la diversité des conceptions s'appliquant à la diversité des problèmes, en assure des solutions plus certaines, à la condition qu'elles soient orientées dans le même sens et qu'elles relèvent de principes semblables.

CHRONIQUE LOCALE

Dénombrement de la population en 1906

Le ministre de la guerre vient d'adresser les instructions suivantes en ce qui concerne le dénombrement de la population et de l'armée en 1906 :

Conformément au décret du 30 décembre 1905, il sera procédé, le 4 mars 1906, au dénombrement de la population en France.

L'article 2 dudit décret porte que les corps de troupe de terre et de mer, les maisons d'arrêt (prisons militaires), les hospices (hôpitaux militaires), les écoles spéciales, etc., figurent parmi les catégories de population comptées à part et ne sont pas portées sur les états nominatifs dressés par les maires.

Ces corps, ainsi que les établissements énumérés à l'article 2 du dé-

cret, devront être recensés ledit 4 mars par les soins de l'autorité militaire.

A cet effet, l'autorité municipale fera remettre quelques jours à l'avance, aux chefs de corps et d'établissements militaires, des bulletins individuels qui seront remplis au nom de tous les militaires qui auront passé à la caserne, au corps ou dans un établissement militaire, la nuit du 3 au 4 mars.

Ces bulletins seront renfermés dans une feuille récapitulative pour chaque corps ou établissement.

Le recensement spécial dont il s'agit ne s'applique pas aux officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les quartiers et casernes et aux fonctionnaires et employés militaires et assimilés, aux sous-officiers attachés aux états-majors, aux places, aux directions, aux hôpitaux et aux écoles militaires, au personnel du service de la justice militaire, à la gendarmerie.

Ces personnes sont considérées comme faisant partie de la population municipale, elles seront recensées comme les autres habitants de la commune, c'est-à-dire qu'il leur sera remis individuellement des bulletins et des feuilles de ménage, qu'elles auront à remplir elles-mêmes et à remettre à l'agent recenseur.

Les officiers de troupe seront également recensés individuellement par les soins de l'autorité municipale, à l'exception toutefois de ceux qui seraient logés avec leur troupe, dans les quartiers, casernes, ou établissements militaires. Ces officiers seront, dans ces derniers cas, compris sur les feuilles récapitulatives et recensés avec leurs hommes par les soins du chef de corps ou de l'établissement militaire.

Le recensement tel qu'il va être effectué ne comprendra que les individus présents en France; il laissera de côté, par conséquent, toute la partie de l'armée qui se trouve hors de France.

Les autorités militaires sont invitées à prêter leur concours aux municipalités à l'occasion des opérations de recensement.

CAHORS

La question de l'éclairage

Pendant que l'on bataillait au sujet de l'Hôtel des Postes, une autre question d'aussi grave importance était discutée dans les journaux mais passait inaperçue.

Néanmoins le Conseil municipal a donné le 23 janvier une solution favorable à cette question.

Il s'agit de l'éclairage. Il y a déjà de longues années que l'on s'est préoccupé de l'éclairage — comme de l'eau — dans notre cité et que les municipalités ont essayé d'obtenir des améliorations, des avantages de la part de la Compagnie du gaz.

L'électricité a été réclamée; des procès furent engagés; la Compagnie du gaz restait sourde à toutes les réclamations.

Un accord est enfin intervenu et la ville est sur le point d'obtenir ce qu'elle désirait, ce qu'elle demandait en vain.

La Compagnie du Gaz fait des concessions sur le prix du gaz qu'elle abaisse à 20 centimes, elle promet l'installation de l'électricité dans un délai de 5 ans, mais elle demande la prorogation de son monopole de l'éclairage pendant 40 ans dans un cahier des charges dont quelques articles ne seraient pas avantageux pour le commerce.

La municipalité a accepté ces conditions.

Il paraît que les commerçants s'en sont émus et à la suite de la libération du Conseil municipal, plusieurs réunions ont eu lieu au Cercle du Commerce et de l'Industrie pour étudier ces conditions.

Les commerçants font entendre de vives récriminations sur la nature desquelles nous serons prochainement fixés; dans tous les cas, ils paraissent ne pas approuver le traité conclu entre la ville et la Compagnie.

Mardi prochain une seconde réunion doit avoir lieu au Cercle du Commerce où les commerçants se prononceraient définitivement sur les voies et moyens à employer pour faire entendre leurs desiderata qui seront soumis à la municipalité et à la Compagnie du Gaz.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette question qui intéresse au plus haut point la population et surtout le commerce cadurcien.

LOUIS BONNET.

Libre-Pensée

Les membres de la société « Science et Raison » sont invités à la réunion générale qui se tiendra le samedi 17 courant à 8 h. 1/2 du soir à la Mairie.

J. OZANNE.

A propos de l'Hôtel des Postes

En réponse au *Réformateur*, le *Réveil du Lot* publie un entrefilet dont la conclusion est la suivante :

« La solution qui paraît devoir intervenir donnera double satisfaction aux ouvriers : ils auront le travail que provoquera l'appropriation de l'emplacement actuel et il restera le terrain des écuries du Lion d'Or, bien placé pour les constructions d'agrément et de rapport, qui ne peut tarder de tenter un capitaliste, sans que les contribuables soient mis à contribution.

« On annonce déjà qu'un philanthrope se propose de faire l'acquisition de ce terrain pour détruire cette verrue de nos Boulevards. »

S'il est vrai que cette solution doive intervenir, tout serait pour le mieux.

L'ouvrier, en effet, n'y perdrait rien en tant que travail, l'esthétique du Boulevard y gagnerait et l'Hôtel du Lion d'Or y trouverait son compte.

La question serait dès lors liquidée et nous n'en craignons plus le retour.

Et le philanthrope dont parle le *Réveil* arrangerait ainsi les gens et les choses de façon parfaite : il mériterait de sincères remerciements.

Dependant, pour notre part, nous répétons ce que nous avons déclaré maintes fois, à savoir que la construction d'un Hôtel des Postes peut toujours être envisagée, à la condition que ce soit sur un emplacement choisi, au mieux des intérêts de la population, par une commission municipale; mais la question d'emplacement n'est plus aujourd'hui que secondaire puisque celui du Lion d'Or est écarté, il n'y a que la construction de l'Hôtel qui puisse intéresser et qui reste entière.

L. B.

Conseil départemental

Le conseil départemental s'est réuni mercredi matin à 10 heures, dans une des salles de la préfecture et a statué sur l'ordre du jour suivant :

Figeac : création d'un 4^e emploi d'adjoint. — Adopté.

Titularisation d'une institutrice stagiaire. — Adopté.

Etat supplémentaire C. A. P. : dispense de stage. — Six demandes. — Adopté.

Secrétariat de mairie : 5 demandes. — Adopté.

Récompense honorifique. — Adopté.

Création d'un 4^e emploi d'adjoint à l'école de filles du boulevard Gambetta. — Adopté.

Le recensement de 1906

Au sujet du dénombrement de la population qui doit avoir lieu le 4 mars prochain, le comité permanent du conseil supérieur des habitations à bon marché, a émis l'avis qu'il y aurait un grand intérêt à profiter des opérations de ce dénombrement pour procéder à une enquête sommaire sur l'état de l'habitation urbaine.

Après étude de la question, les ministres du commerce et de l'intérieur se sont mis d'accord pour satisfaire au vœu du conseil supérieur des habitations à bon marché.

Ils ont décidé, en conséquence, que l'enquête dont il s'agit aurait lieu pour les villes qui comptent plus de 5,000 habitants.

Dans le département, Cahors et Figeac seulement feront l'objet de ce dénombrement.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (section de Cahors), sont priés d'assister à la prochaine réunion de la Section qui aura lieu dimanche 18 février 1906 à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Questions diverses ; Paiement des cotisations ; Election du Bureau.

Le Secrétaire, NADAL.

Contributions directes

Nos compatriotes MM. Bourdiol et Quercy, anciens élèves du Lycée Gambetta, viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du concours au surnumérariat des contributions directes.

Théâtre de Cahors

Une bonne soirée en perspective. Au théâtre, tournée de *Monte-Cristo*. — *Monte-Cristo* est une pièce historique, ayant pour auteurs deux grands maîtres de l'art français : Alex. Dumas et Aug. Maquet. Ces deux noms sont un sûr garant du succès. Le génie des deux grands écrivains a mis en lumière dans cet ouvrage les sentiments les plus élevés du cœur humain, les scènes de haute comédie y abondent, coupées par les réparties comiques de Caderousse et de la Carconte. Ces auteurs ont fait de cette cause

historique un spectacle de famille et tout le monde voudra voir les personnages bien connus de la belle Mercédès, Edmond Dantès, l'abbé Faria, Caderousse, etc., etc. Pièce saine, honnête, où du commencement à la fin le public peut apprécier des scènes dramatiques et comiques et passer de l'émotion au rire franc et sincère.

Agression

Dimanche soir une bande de jeunes gens pénétraient dans le restaurant tenu par les époux Socirat, rue St-Pierre.

Deux de la bande firent servir 2 litres de vin et les 5 autres se saisirent de 3 bouteilles vides.

Ceci fait, les 7 individus se retirèrent et arrivés sur le seuil de la porte cassèrent deux bouteilles.

L'aubergiste croyant que les carreaux de la devanture avaient été brisés, sortit, mais aussitôt il fut saisi par les individus qui le terrassèrent et lui portèrent des coups lui faisant des blessures assez sérieuses.

Aux cris poussés, des voisins et des soldats accoururent et purent dégager le pauvre homme.

Quant aux agresseurs, ils prirent la fuite.

Une enquête est ouverte.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La démission des 16 conseillers municipaux ayant placé les élections futures sur le terrain politique, le camarade Dézes rentre dans les rangs du Parti Socialiste unifié.

Comme le parti socialiste est l'avant-garde du parti républicain, s'il a des droits, il a aussi des devoirs; défendre la République. C'est sur le programme républicain socialiste que le parti socialiste unifié de Cahors affrontera la lutte.

Pour le Parti Socialiste de Cahors, Le Secrétaire Général, J. MARTY.

Vu : E. DÉZES,

Conseiller municipal démissionnaire.

CONFÉRENCE

Le Parti Socialiste de Cahors a l'avantage d'informer le public de notre ville que le 25 courant à 8 h. 1/2 du soir, au Théâtre municipal, les citoyens Docteur Meslier, député de la Seine et L. Doizis, typographe à l'Imprimerie Nationale, membre de la Confédération Générale du travail, candidat du Parti Socialiste dans la circonscription de Cahors, prendront la parole sur le sujet suivant :

Socialisme et Bourgeoisie. Entrée : 25 c. pour couvrir les frais.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 14 février 1906, 12 h. 35 s.

A Algésiras

Après un entretien qui eut lieu entre MM. Revoil et Radovitch, M. Regnault et Tattenbach ont examiné hier la question de la banque.

Les pourparlers vont continuer. L'impression est meilleure.

En Russie

40 habitants de Terskay (Caucase) ayant refusé du fourrage pour la cavalerie ont été massacrés.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 15 février 1906, 12 h. 40 s.

Loterie des enfants tuberculeux

Le tirage de la loterie des enfants tuberculeux a eu lieu ce matin : le numéro 274.270 gagne le gros lot de 250.000 fr. le numéro 2.691.965 gagne 50.000 fr.; ce dernier lot est gagné par M^{lle} Amandine Becquet habitant Dunkerque.

Collision de navire

Une collision s'est produite entre 2 navires dans le Bosphore, l'un d'eux a sombré; 60 passagers ont péri.

AGENCE FOURNIER.

Phaéton de Maître à VENDRE

S'adresser à M. ROUQUET, peintre.

Arrondissement de Cahors

Conférence publique. — Vendredi dernier M. Vaysse a édifié le public très nombreux et varié, qui assistait au cours d'adultes, par une conférence sur les bienfaits de la prévoyance et de la mutualité.

Il a développé fort éloquemment certains adages tels que « l'union fait la force » « les petits ruisseaux font les grandes rivières » pour démontrer d'abord le côté pratique des associations et le résultat éloigné des petites économies. Parallèlement il a démontré l'humanité de l'effort humain quand il est individuel. « Par l'association, dit-il, l'homme dompte les animaux, qui sont bien plus forts que lui, il fait du minerai des armes, l'arbre devient vaisseau, le sauvage devient l'homme civilisé ». Et il ajoute que le principe d'une société bien civilisée consiste à « travailler tous pour chacun et chacun pour tous ».

Après ce préambule il arrive au but essentiel de sa conférence qui est la Mutualité. Il la définit en disant : « c'est l'association qui tout en procurant un bien modeste évite un mal redoutable ». C'est là que la devise républicaine est intégralement appliquée « tous pour un et un pour tous ». Et alors il nous lit le sonnet de Sully Prudhomme et l'histoire de l'Aveugle et du Paralytique de Florian pour démontrer les services mutuels que les hommes peuvent se rendre même dans le malheur.

Pour faire ressortir encore le service rendu par la mutualité, il raconte les beaux résultats obtenus par les sociétés mutuelles des habitants du Jura pour l'exploitation des fromageries. Il est heureux, dit-il, de constater que même parmi nous ce sentiment de l'association est déjà en honneur puisqu'il existe depuis longtemps des sociétés de secours mutuels et que l'on est à la veille de la fondation d'une mutuelle-bétail.

Il fait l'exposé des bienfaits de l'épargne. Mais si elle a du bon, elle offre un certain inconvénient, dit-il, au point de vue prévoyance puisque l'on peut retirer en un jour d'épargement ce qu'on y a accumulé peu à peu depuis longtemps.

Il n'en est pas ainsi des retraites pour la vieillesse. Le conférencier a expliqué le mécanisme et les résultats merveilleux qu'elle procure aux jeunes prévoyants surtout.

C'est par la mutualité scolaire ajoute M. Vaysse que l'on initie l'enfant à la prévoyance et à l'épargne. Il explique le fonctionnement et cite des exemples pour rendre plus évidents les grands services que rend cette association.

Le conférencier tire parti de cette réunion composée surtout de parents d'élèves pour faire de la propagande, qui n'est guère possible en d'autres temps. Et là où il est surtout applaudi c'est quand il démontre la sollicitude du gouvernement républicain pour les humbles et sa préoccupation constante de développer le troisième terme de sa devise : la fraternité.

Pour égayer l'auditoire des chants ont été exécutés par le chœur des élèves qui ont été fort applaudis.

La soirée s'est terminée par des projections sur le familier de Guise qui étaient bien d'actualité puisque c'est la mise en action de la prévoyance et de la mutualité.

En un mot le public a été très intéressé à cette soirée et en a rapporté des enseignements pratiques qui ne manquent point de produire leurs résultats. Merci encore à ce vaillant maître.

Douelle

Inventaire. — On a inventorié lundi matin l'église de Douelle. Les fidèles susceptibles d'emballer irrévérencieusement ont été soigneusement stylés à l'avance. L'inspecteur de l'enregistrement a dû procéder à ses opérations au

milieu d'un véritable charivari : sonneries de cloches, chants, imprécations. L'inventaire terminé, le calme a reparu. En somme, scène burlesque, beaucoup de bruit pour rien.

Vers

L'inventaire. — L'inventaire a été fait dans notre commune. Ciel ! quel tapage, quelles clameurs !

M. Duboscq, brigadier de gendarmerie à Nérac, nouvellement promu, est nommé brigadier en résidence à Bretenoux.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision pour le canton de Bretenoux auront lieu le lundi 14 mai, à une heure et demie du soir, à la mairie.

92 conscrits de la classe 1905, dont 9 de notre ville, sont inscrits.

Figeac

Vélo-Club Figeacois. — Dimanche, les membres du V. C. F. ont fait une deuxième sortie sous la direction de leur dévoué chef.

C'est devant un nombreux public qu'ils ont exécuté des mouvements d'ensemble à la halle aux grains, et excité l'enthousiasme des assistants, qui leur ont prodigué de chaleureux applaudissements.

Monument des combattants de 1870-71. — Les souscriptions en faveur du monument à élever à Figeac aux soldats de l'arrondissement morts pendant la guerre de 1870-71 sont très fructueuses.

Voici le produit des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e listes : 6^e liste, commune d'Assier, 25 fr. ; 7^e liste, commune de Théménils, 28 fr. ; 8^e liste, commune de Lacapelle-Marival, 24 fr. ; 9^e liste, commune de Livernon, 14 fr. 50.

Livernon

Les planteurs de tabac de la commune de Livernon sont rentrés de Souillac, cette année, très contents parce qu'ils avaient leur bas de laine un peu plus garni de jaunets que les années précédentes.

Nous remercions beaucoup, au nom des planteurs, les membres de l'expertise des cultures, d'avoir su apprécier la qualité du tabac récolté dans notre cause et défendre leurs intérêts qui sont trop souvent épiuvés par les intempéries de toutes sortes.

Les bons conseils donnés par M. le Directeur de tabacs et ses dévoués collaborateurs, tels que défoncer les terres profondément quelques mois avant la plantation pour que la plante résiste plus longtemps à la sécheresse, l'emploi d'engrais dilués pour activer la végétation, etc., ont contribué pour une large part à la bonne réussite de la culture.

Un Syndicat. — On nous annonce que les négociants et industriels de Livernon et d'Assier ont pris l'initiative de fonder un syndicat destiné à créer un mouvement pour engager les nombreux touristes qui pendant la bonne saison circulent dans la région, à visiter les monuments historiques du Causses, parmi lesquels nous devons citer l'église et le château d'Assier, qui furent construits par Gaijot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie sous François I^{er}, les menhirs et les dolmens, ainsi que divers versants naturels, telles que la magnifique grotte de Pécherel et autres curiosités que l'on rencontre dans les mêmes parages.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — La séance qui devait avoir lieu à 2 heures, n'a pu commencer qu'à 4 heures par suite du nombre insuffisant de conseillers présents.

M. le maire dit que les Compagnies d'assurances intéressées dans l'incendie Pradel et les habitants du quartier lui ont fait remettre une somme de 35 fr. pour être distribuée à ceux qui ont porté secours.

Un compte de dépense de 10 fr. a été présenté par M. Escrouzailles.

Le conseil, sur la proposition de M. le maire, est d'avis de payer sur la somme de 35 fr. la note Escrouzailles et de confier la distribution du reste à MM. Bor, maire, Vernet, adjoint, et Mirabel, qui inviteront par voie de publication les intéressés à se présenter.

M. le maire donne lecture d'une pétition des habitants du quartier de l'avenue de Cahors, demandant le transfert de leur côté, du marché aux volailles, et d'une seconde pétition des habitants du quartier de la Gare demandant le maintien de l'état actuel.

Le fermier des droits de place appuie cette dernière demande.

M. le maire propose la nomination d'une commission qui fera des propositions au conseil réuni au complet.

M. Mirabel voudrait qu'on statue de suite.

M. le Dr Vernet s'y oppose vu le petit nombre des conseillers présents, mais il refuse formellement de faire partie de la commission.

Après une discussion très longue et animée il n'est rien décidé et le conseil se réunit en comité secret à 5 heures.

Bretenoux

Gendarmerie. — Nous apprenons le départ du brigadier de gendarmerie Montméja. Il n'avait juste qu'un mois de service à faire pour faire valoir ses droits à la retraite.

Trouvé mort. — Un mendiant bien connu dans notre région sous le nom de Petitpas, a été trouvé mort lundi matin, dans une grange appartenant au sieur Darche, propriétaire à Presignac, commune de Souillac.

Ce malheureux, qui est mort de vieillesse, était originaire de la commune de Méynone.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 février. — Le nommé Pierre Malet âgé de soixante deux ans, tisserand, né et domicilié à Condat, canton de Vayrac inculpé d'outrages et de rébellion envers le gendarme Suzanne de la brigade de Gourdon, est condamné à six jours de prison.

M. Duboscq, brigadier de gendarmerie à Nérac, nouvellement promu, est nommé brigadier en résidence à Bretenoux.

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision pour le canton de Bretenoux auront lieu le lundi 14 mai, à une heure et demie du soir, à la mairie.

92 conscrits de la classe 1905, dont 9 de notre ville, sont inscrits.

Figeac

Vélo-Club Figeacois. — Dimanche, les membres du V. C. F. ont fait une deuxième sortie sous la direction de leur dévoué chef.

C'est devant un nombreux public qu'ils ont exécuté des mouvements d'ensemble à la halle aux grains, et excité l'enthousiasme des assistants, qui leur ont prodigué de chaleureux applaudissements.

Monument des combattants de 1870-71. — Les souscriptions en faveur du monument à élever à Figeac aux soldats de l'arrondissement morts pendant la guerre de 1870-71 sont très fructueuses.

Voici le produit des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e listes : 6^e liste, commune d'Assier, 25 fr. ; 7^e liste, commune de Théménils, 28 fr. ; 8^e liste, commune de Lacapelle-Marival, 24 fr. ; 9^e liste, commune de Livernon, 14 fr. 50.

Livernon

Les planteurs de tabac de la commune de Livernon sont rentrés de Souillac, cette année, très contents parce qu'ils avaient leur bas de laine un peu plus garni de jaunets que les années précédentes.

Nous remercions beaucoup, au nom des planteurs, les membres de l'expertise des cultures, d'avoir su apprécier la qualité du tabac récolté dans notre cause et défendre leurs intérêts qui sont trop souvent épiuvés par les intempéries de toutes sortes.

Les bons conseils donnés par M. le Directeur de tabacs et ses dévoués collaborateurs, tels que défoncer les terres profondément quelques mois avant la plantation pour que la plante résiste plus longtemps à la sécheresse, l'emploi d'engrais dilués pour activer la végétation, etc., ont contribué pour une large part à la bonne réussite de la culture.

Un Syndicat. — On nous annonce que les négociants et industriels de Livernon et d'Assier ont pris l'initiative de fonder un syndicat destiné à créer un mouvement pour engager les nombreux touristes qui pendant la bonne saison circulent dans la région, à visiter les monuments historiques du Causses, parmi lesquels nous devons citer l'église et le château d'Assier, qui furent construits par Gaijot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie sous François I^{er}, les menhirs et les dolmens, ainsi que divers versants naturels, telles que la magnifique grotte de Pécherel et autres curiosités que l'on rencontre dans les mêmes parages.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 février. — Le nommé Pierre Malet âgé de soixante deux ans, tisserand, né et domicilié à Condat, canton de Vayrac inculpé d'outrages et de rébellion envers le gendarme Suzanne de la brigade de Gourdon, est condamné à six jours de prison.

Trouvé mort. — Un mendiant bien connu dans notre région sous le nom de Petitpas, a été trouvé mort lundi matin, dans une grange appartenant au sieur Darche, propriétaire à Presignac, commune de Souillac.

Ce malheureux, qui est mort de vieillesse, était originaire de la commune de Méynone.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 février. — Le nommé Pierre Malet âgé de soixante deux ans, tisserand, né et domicilié à Condat, canton de Vayrac inculpé d'outrages et de rébellion envers le gendarme Suzanne de la brigade de Gourdon, est condamné à six jours de prison.

Trouvé mort. — Un mendiant bien connu dans notre région sous le nom de Petitpas, a été trouvé mort lundi matin, dans une grange appartenant au sieur Darche, propriétaire à Presignac, commune de Souillac.

Ce malheureux, qui est mort de vieillesse, était originaire de la commune de Méynone.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 février. — Le nommé Pierre Malet âgé de soixante deux ans, tisserand, né et domicilié à Condat, canton de Vayrac inculpé d'outrages et de rébellion envers le gendarme Suzanne de la brigade de Gourdon, est condamné à six jours de prison.

Trouvé mort. — Un mendiant bien connu dans notre région sous le nom de Petitpas, a été trouvé mort lundi matin, dans une grange appartenant au sieur Darche, propriétaire à Presignac, commune de Souillac.

Ce malheureux, qui est mort de vieillesse, était originaire de la commune de Méynone.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 février. — Le nommé Pierre Malet âgé de soixante deux ans, tisserand, né et domicilié à Condat, canton de Vayrac inculpé d'outrages et de rébellion envers le gendarme Suzanne de la brigade de Gourdon, est condamné à six jours de prison.

Trouvé mort. — Un mendiant bien connu dans notre région sous le nom de Petitpas, a été trouvé mort lundi matin, dans une grange appartenant au sieur Darche, propriétaire à Presignac, commune de Souillac.

Vayrac

Grave accident. — Un ouvrier, employé à l'usine électrique de M. Duvernoy, de Carennac, a été victime d'un grave accident.

En voulant procéder au nettoyage d'une roue mécanique, il a reçu sur la tête un morceau de fer d'un certain poids, qui l'a étourdi sur le coup et lui a déterminé plusieurs blessures.

Le malheureux, âgé de trente-huit ans, père de deux enfants, dont l'état est assez grave, a reçu les premiers soins du médecin.

Une enquête est ordonnée sur les causes de l'accident.

Réunion des conscrits. — Les conscrits de la classe 1905 sont priés de vouloir bien assister à une réunion générale qui aura lieu, samedi prochain, à 8 heures du soir, à la mairie.

Objet de la réunion : Organisation d'une fête en remplacement du tirage au sort.

Société de secours mutuels. — Dimanche, à 1 heure, a eu lieu la réunion de la Société de secours mutuels, dans une des salles de la mairie, à l'effet de procéder à la réélection du vice-président. M. de Spriet a été réélu à la presque unanimité des suffrages. Les sociétaires faisant partie de la section qui n'auraient versé aucune cotisation depuis un an doivent satisfaire à leurs engagements s'ils ne veulent conformément aux statuts de la Société, voir demander leur radiation lors de la réunion générale qui aura lieu le quatrième dimanche de mars.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Une réponse méritée

Dans la lettre de M. Escande, maire de Fumel que nous publions mercredi, une attaque maladroite était dirigée contre l'honorable M. Roufflé, ancien maire.

Celui-ci nous adresse à son tour, une lettre que nous publions ci-dessous.

M. Roufflé use de son droit de réponse, et c'est avec satisfaction que nous le lui accordons, avec d'autant plus de raison que c'était à simple titre de courtoisie que nous avions inséré la lettre du maire de Fumel, lettre où comme on l'a vu, la suffisance et la rancœur sont les deux notes qui s'en dégagent.

Ceci dit simplement pour faire entendre à M. le maire qu'un droit de réponse ne peut et ne doit contenir jamais une attaque contre un tiers, surtout lorsque ce tiers n'est pas mêlé à la polémique.

On s'instruit à tout âge, n'est-ce pas M. le maire.

Voici la lettre cinglante de M. Roufflé :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot, Dans votre numéro du 14 courant vous publiez une lettre du maire de Fumel, dans laquelle, sans que je l'aie provoqué en aucune façon ce Monsieur me prend à partie. Je ne perds pas pourtant mon temps à m'occuper de lui, moi.

Pensant se glorifier il remet sur le tapis nos précédentes élections et naturellement il chante victoire et parle de verte légion.

Je suis, quoi qu'il me soit désagréable de me commettre avec lui, obligé de le rappeler à la pudeur de son emploi, et de lui dire qu'il y a des défaites qui honorent comme il y a des victoires qui font tout le contraire.

Si mes amis et moi avions voulu employer ses procédés, il nous eût été facile de déplacer 25 voix, et ainsi notre liste eût été élue tout entière.

Mais pour obtenir ces résultats il eût fallu acheter ces voix comme certains l'ont fait ; ou aller boire dans tous les cabarets ; boire même dans certain verre de certaine cabaretière dont on voulait connaître la pensée, parait-il ; il eût fallu répandre le mensonge et la calomnie.

Nous n'avons pas voulu employer de tels procédés qui avilissent, avisons-nous toujours pensé ; nous ne les emploierons jamais, préférant les laisser pour compte à ceux qui les ont employés.

Nous préférons encore notre défaite subie avec des républicains intègres et de qualité, à la victoire dont le maire s'enorgueillit l'inconscient, victoire louche et remportée non seulement par des moyens plus que douteux, mais encore avec le concours bien affirmé des cléricaux.

Qu'il sache donc pour en flair M. le maire (pour combien de temps l'est-il ?) qu'il y a des défaites qui élèvent certains hommes et des victoires qui en abaissent d'autres.

La dignité restée à ceux qui sont honorablement vaincus : nous préférons être de ceux-ci plutôt que d'avoir à rougir devant les hommes loyaux d'une victoire mal acquise.

Je vous prie M. le Directeur, puisque vous avez cru devoir insérer l'attaque que je n'ai nullement provoquée, d'insérer aussi les quelques réflexions que m'a suggérées la vantardise du Monsieur.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ROUFFLÉ,

Ancien maire de Fumel.

Au Manitou Fumelois

Au grand Manitou réactionnaire et cléricale favori de tous les partis déchus de la commune de Fumel, nous répondrons : que les menaces ridicules et les sottises contenues dans sa lettre du 14 courant, ne sont pas une réfutation aux affirmations que nous avons publiées dans divers articles ; sur la façon toute spéciale qu'il a d'administrer la commune, et de dresser le budget.

Une réponse en valant une autre, nous constatons que les termes de cette lettre rendue mémorable par sa grandiloquence j'excuse ! témoignent que l'instruction de M. le Maire ne parle pas en sa faveur. Si notre langage a été un peu vif, il n'a pas pour cela manqué de respect à son auguste personne : nous nous sommes contentés d'écrire la vérité « sans vomir » comme il le prétend, mais nous nous déclarons satisfaits de le voir expectorateur ce qu'il ne sait pas exprimer autrement.

Sa malheureuse allusion à la défaite de M. Roufflé que nous n'avons jamais citée dans nos articles, nous met dans l'obligation de dire à M. le maire de Fumel, qu'il avait une bien belle occasion de se taire ; car s'il a conservé toutes les vestes reçues il doit avoir un vestiaire abondamment pourvu.

Si nous sommes des amis de M. Roufflé, nous sommes très humblement M. le maire de vouloir l'ignorer encore.

A travers l'incohérence de ses phrases menaçantes et assez énigmatiques, il nous a fallu deviner que la poésie des prolétaires n'était pas en odeur de sainteté auprès de M. le maire de Fumel, qui préfère mijoter ses innombrables arrières dans le calme et le silence de son cabinet particulier, entouré d'amis fidèles qui lèvent la jambe aussitôt qu'ils pressentent qu'il a besoin de la lever lui-même pour... devinez ?

Avant que M. le maire veuille bien employer le mot de lâcheté, qu'il apprenne ce que veut dire le mot : courage, qui ne consiste pas précisément à réduire le traitement de la pauvre veuve que nous lui avons déjà signalée, ou à diminuer le traitement d'un vieux serviteur de la commune d'une somme de cinquante francs pour favoriser un autre serviteur, qui doit se trouver comme l'on dit dans la manche.

Quand M. le maire nous aura prouvé la fausseté de nos affirmations, nous aviserons.

En attendant ce résultat que nous souhaiterions, nous continuerons à lutter pour le parti républicain, nous ferons des vers à nos loisirs, et nous nous

Bulletin Financier

La note optimiste qui se dégage de la Conférence d'Algésiras provoque une tendance d'autant plus ferme que la réponse des primes qui a lieu aujourd'hui se fait en nouvelle hausse. Notre 3/0 clôture à 99,40.

Grande formété des établissements de Crédit et notamment de la Banque de Paris qui gagne 17 fr. à 1535 ; le Foncier passe à 721 ; le Lyonnais à 1134 ; la Société Générale à 645.

Le Suez réagit à 4320 et le Rio à 1602.

Les Rentes étrangères sont également en progrès ; l'Extérieure 03,63 ; l'Italien 105,22 ; le Portugais reste à 63,75 ; le Turc fait 94,27 ; la Banque Ottomane 627. Les Russes sont en reprise ; le 3 0/0 1891 vaut 69,45 ; le 3 0/0 1896 est à 68,30 ; le Consolidé à 83,30.

L'emprunt de conversion de la République orientale de l'Uruguay, de 146 720 obligations de 500 fr. 5 0/0 aura lieu le 20 février aux guichets de la Banque de Paris et de la Société Générale. Il constitue un engagement de l'Etat garanti spécialement par 24 0/0 de la totalité des recettes et revenus des douanes ; ces 24 0/0 soit environ 2.400.000 dollars alors que le service de l'emprunt ne nécessite que 1.949.208 dollars.

Ces obligations rapportent 25 fr. nets de tout impôt uruguayen présent ou futur. Le prix de souscription est de 97,50 0/0 soit 487,50 par obligation de 500 fr. ; le placement ressort à 5-15 0/0 environ déduction faite du coupon n° 1 à l'échéance du 18 avril 1906 payé par anticipation au moment du versement de répartition.

Transactions toujours courantes sur le Bec Auer à 235 fr.

Les Mines d'or se tiennent : la Robinson Gold à 204 ; la Simmer and Jack à 35 ; la Ferreira à 466 ; la Village 106,50.

LA QUATE THERMOGÈNE

combat merveilleusement LES Rhumes, Rhumatismes, Maux de gorge, Lumbagos, Torticolis, points de côté, Névralgies, T^m pharm., 1.50. — Notice dans la boîte.

LE RETOUR D'AGE

Le mal de Virginie Nyrdahl qui agit les varices, la plébite, le varicelle, les hémorroïdes est aussi soulagé contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdahl, 2, rue de la Tacherie, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

146.720 Obligations 5% de Fr. 500. Faisant partie des 348.400 Obligations constituant l'emprunt 5% de Fr. 500. Intérêt annuel : Fr. 25.

Exempt de tout impôt de tous impôts, taxes, droits, redevances ou retenues quelconques, présents ou futurs dans la République Orientale de l'Uruguay. REMPLISSABLE AU PAIR PAR TIRAGES SEMESTRIELS.

Intérêt annuel : Fr. 25. Payable par trimestres : 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre.

CLASSE D'ANCIENS. La Banque de Paris et des Pays-Bas, à qui la qualité de Représentant des porteurs de Titres de l'emprunt a été reconnue irrévocablement par le Gouvernement de la République Orientale de l'Uruguay pendant toute la durée de l'emprunt, a désigné pour le représenter actuellement M. de Montevideo, le Directeur de la République Orientale de l'Uruguay. Celle-ci montrera quotidiennement 2 1/2 % de la totalité des recettes brutes journalières des douanes constituées par la garantie spéciale affectée à l'emprunt, ainsi qu'il est indiqué en détail au prospectus.

Prix d'émission : Fr. 497,50. En souscrivant... Fr. 100. A la répartition du 1^{er} au 31 mars 1906... Fr. 387,50. Sous déduction du coupon n° 1... Fr. 625. 381,25. Ce qui ramène le prix d'émission à... Fr. 481,25.

On souscrit le Mardi 20 Février 1906. Et, dès aujourd'hui, par correspondance, mais pour des quantités de vingt obligations au moins.

À PARIS : BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, rue d'Alsace, 31. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54 et 56. BUREAUX DES SUCRERIES ET AGENCES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS : à la rue d'Alsace, 31, rue de Valenciennes, 100, rue de Valenciennes, 100.

(A suivre).

FLEULETON DU « Journal du Lot » 14

UN MENAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Depuis près de deux mois, les deux veuves, qui se tuèrent à chercher ce que faisait Philippe, où et comment le placer, furent si heureuses de cette perspective, qu'elles ne pensèrent plus aux diverses catastrophes du moment. Le soir, le vieux du Bruel, Claparon qui se mourait et l'inflexible Desroches père, ces sages de la Grèce, furent unanimes : ils conseillèrent tous à la veuve de cautionner son fils.

Le journal, constitué très heureusement avant l'assassinat du duc de Berry, évita le coup qui fut alors porté par M. Decaze à la presse. L'inscription de treize cents francs de la veuve Bridau fut affectée au cautionnement de Philippe, nommé caissier. Ce bon fils promit aussitôt de donner cent francs par mois aux deux veuves pour son logement, pour sa nourriture, et fut proclamé le meilleur des enfants. Ceux qui avaient mal auguré de lui félicitèrent Agathe.

— Nous l'avions mal jugé, dirent-ils. Le pauvre Joseph, pour ne pas rester en arrière de son frère, essaya de se

suffire à lui-même, et y parvint. Trois mois après, le colonel, qui mangeait et buvait comme quatre, qui faisait le diable et entraînait, sous prétexte de sa pension, les deux veuves à des dépenses de table, n'avait pas encore donné deux liards. Ni sa mère ni la Descoings ne voulaient, par délicatesse, lui rappeler sa promesse. L'année se passa sans qu'une seule de ces pièces, si énergiquement appelées par Léon Gozlan un tigre à cinq griffes, eût passé de la poche de Philippe dans le ménage. Il est vrai qu'à cet égard le colonel avait calmé les scrupules de sa conscience : il dinait rarement à la maison.

— Enfin, il est heureux, dit sa mère, il est tranquille, il a une place.

Par l'influence du feuilleton que rédigeait Vernou, l'un des amis de Bixiou, de Pinot et de Giroudeau, Mariette débuta, non pas au Panorama-Dramatique mais à la Porte-Saint-Martin, où elle eut du succès à côté de la Bégrand. Parmi les directeurs de ce théâtre se trouvait alors un riche et fastueux officier général, amoureux d'une actrice et qui s'était fait impresario pour elle. A Paris il se rencontre toujours des gens épris d'actrices, de danseuses ou de cantatrices qui se mettent directeurs de théâtre par amour. Cet officier général connaissait Philippe et Giroudeau. Le petit journal de Pinot et celui de Philippe aidant, le début de Mariette fut une affaire d'autant plus promptement arrangée entre les trois officiers, qu'il semble que les passions soient toutes solidaires en fait de folies. Le malicieux Bixiou apprit bientôt à sa grand-mère et à la dévote Agathe que le caissier Philippe, le brave des braves, aimait Mariette, la célèbre danseuse de la Porte-Saint-Martin. Cette vieille

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE
Ouvrages recommandés
 Collections : 3 fr. 50 le volume broché
 Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco
 PRINCIPAUX AUTEURS :
 MM. Aiguesperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

ÉCRITURES faciles, copies, etc., sont confiées à toute personne sérieuse. Écrire : IMPORTATION 14, Rue du Pressoir, PARIS.
Importante maison huiles, savons, cafés, demande représentants sérieux pour le placement de ses produits. Très bonnes conditions. Étienne VERDIER, Salon (Provence).

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
 Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
 9 - RUE DU LYCÉE - 9
 SEULE MAISON à CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
 Tous les travaux sont garantis sur facture
 Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
 GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
 69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
 Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos				
17					42 (4)					(3e cl.)				
5 (1)					16 (2)					1140-1128				
23 (3)					1132 (*)					4				
35					122					1136				
1125					700									
DIRECT.					EXPRESS					EXPRESS				
EXPRESS					EXPRESS					EXPRESS				
DIRECT.					EXPRESS					EXPRESS				
OMNIBUS					EXPRESS					EXPRESS				
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.				
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 22	8 47	10 56s.	TOULOUSE..d.	1 49s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 16m.	5 48m.	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56s.	11 9	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28m.	10 53	7 20	
LIMOGES (arrivée)	1 57	4 34m.	2 56	8 58	Caussade.....	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1	
LIMOGES (départ)	3 19	4 41	3 4	9 29	Labenne.....	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	8 43	
BRIVE (arrivée)	6 23	6 28	4 39	12 23	Cieurauc.....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52	
BRIVE (départ)	6 45	7	4 54	12 23	Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4	
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	12 23	CAHORS (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21s.	10 43	1 24	12 42	9 12	
Gignac-Cressensac	7 40	—	—	12 23	CAHORS (dép.)	2 49	4 49	7 6	5 57m.	10 47	1 28	—	9 29	
SOULLAC (arr.)	7 45	—	—	12 23	Espère.....	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	
SOULLAC (dép.)	7 53	—	—	12 23	St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	
CAZOULÈS.....	8 9	—	—	12 23	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7	
Lamothe-Fénelon	8 19	—	—	12 23	Dégagnac.....	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	
Nozac.....	8 31	—	—	12 23	Saint-Clair.....	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	
GOURDON.....	8 40	—	—	12 23	GOURDON.....	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 38	
Saint-Clair.....	8 51	—	—	12 23	Nozac.....	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	
Dégagnac.....	9 2	—	—	12 23	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	
Thédirac-Peyril	9 13	—	—	12 23	CAZOULÈS.....	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	
Saint-Denis-Catus.	9 22	—	—	12 23	SOULLAC (d.)	3 47	5 52	9 1	7 53	11 48	—	—	11 15	
Espère.....	9 32	—	—	12 23	SOULLAC (d.)	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18	
CAHORS (arrivée)	9 41	—	—	12 23	Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44	
CAHORS (départ)	9 51	—	—	12 23	BRIVE (arr.)	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25m.	3 3	—	12 12	
Sept-Ponts.....	10 5	—	—	12 23	BRIVE (dép.)	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50	
Cieurauc.....	10 12	—	—	12 23	PARIS (A.) arr.	11 51m.	4 14m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16	
Labenne.....	10 45	—	—	12 23	PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25	
Caussade.....	11 19	—	—	12 23										
MONTAUBAN arr.	11 19	—	—	12 23										
TOULOUSE..arr.	12 13	—	—	12 23										

De Cahors à Libos					De Libos à Cahors					De Cahors à Capdenac				
(3e cl.)														
EXPRESS					EXPRESS					EXPRESS				
EXPRESS					EXPRESS					EXPRESS				
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.				
CAHORS. — dép.	6 55s.	7 28s.	12 53s.	6 52s.	PARIS (Orsay).....	7 55s.	10 56s.	7 28m.		CAHORS. — dép.	7 11m.	1 27s.	6 47s.	
Mercuès.....	6 19s.	7 50s.	1 7	7 7	LIBOS... dép.	7 55	3 17	9 9		Capdenac, halte.	7 20	1 36	6 56	
Douelle (Arrêt).....	6 23	—	1 11	7 11	Fumel.....	8 1	3 24	9 25		Arcambal.....	7 31	1 47	7 5	
Parnac.....	6 30	8 9	1 18	7 20	Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 32		Vers.....	7 40	1 56	7 13	
Luzach.....	6 36	8 20	1 24	7 27	Duravel.....	8 18	3 48	9 39		Saint-Géry.....	7 49	2 4	7 21	
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 36	7 43	Puy-l'Évêque.....	8 25	3 55	9 46		Conduché.....	8 2	2 17	7 32	
Prayssac (Arrêt).....	6 52	—	1 39	7 46	Castelfranc.....	8 39	4 3	9 51		Saint-Cirq, halte.	8 9	2 24	7 39	
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 11	1 47	7 58	Luzach.....	8 50	4 10	10 1		St-Martin-Labouval.	8 26	2 33	7 46	
Duravel.....	7 8	9 25	1 54	8 6	Paris.....	8 58	4 18	10 9		Calvignac, halte.	8 34	2 41	7 52	
Soturac-Touzac.....	7 16	9 37	2 2	8 14	Douelle (Arrêt).....	9 3	4 23	10 14		Cajarc.....	8 45	2 55	8 8	
Fumel.....	7 25	10 2	2 11	8 27	CAHORS. — Ar.....	9 20	4 40s.	10 31s.		Montbrun, halte.	8 50	3 6	8 12	
LIBOS.....	7 31	10 9	2 17	8 33						Toirac.....	9 9	3 16	8 20	
PARIS (Orsay).....	11 25s.	—	4 23m.	8 38m.						Toirac.....	9 22	3 29	8 31	

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévénol, des Syndicats d'initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS